



GARANTIE

Fenêtres Panorama Inc. (*Panorama*) garantit, sous réserve des conditions et limitations stipulées ci-après, ses produits de fenêtres contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et s'engage à remplacer toute pièce jugée défectueuse, aux conditions suivantes :

COMPOSANTES EN ALUMINIUM ET EN PVC : Garantie 20 ans limitée

Panorama accorde à l'égard de tous les profilés de PVC et aluminium rigides une garantie d'une durée de vingt (20) ans débutant à la date de livraison contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et ce, à condition d'utilisation et d'entretien normal. Cette garantie ne couvre pas la décoloration graduelle, le farinage ou l'accumulation de taches ou de saleté en surface dû aux rayons solaires et aux polluants atmosphériques sur les surfaces de PVC ou aluminium; il s'agit de phénomènes normaux pour lesquels cette garantie ne s'applique pas. L'apprêt d'émail cuit sur les composantes d'aluminium ne fait pas l'objet de la présente garantie, étant protégé en vertu de la garantie des fournisseurs dudit apprêt.

UNITÉS SCELLÉES (Thermos): Garantie 20 ans limitée, dégressive après 10 ans

Panorama garantit les **unités scellées installées sur ses fenêtres** pour une durée de vingt (20) ans débutant à la date de livraison, dégressive après dix (10) ans, lorsqu'elles sont utilisées dans la fabrication de produits complets seulement contre des défauts obstruant la vue par la formation d'une pellicule ou d'un dépôt de poussière sur les surfaces internes, résultant d'un manque d'étanchéité du joint occasionnée par un défaut de fabrication

Panorama garantit les **unités scellées qui sont commandés seul** pour une durée de dix (10) ans et ils ne sont pas garantis pour le bris spontané du verre (bris thermique).

Tableau des proportions de couverture pour les unités scellées installées sur les fenêtres

Années	Couverture de la garantie	Responsabilité du consommateur
0 à 10 ans	100%	0%
11 ans	9/20 = 45%	11/20 = 55%
12 ans etc.	8/20 = 40%...etc.	12/20 = 60%...etc.

BRIS SPONTANÉ (Bris thermique) : Garantie 1 an

Une garantie d'un (1) an contre le bris spontané du verre (bris thermique). Il ne devra pas y avoir de point d'impact sur le vitrage.

QUINCAILLERIES

Panorama garantit la quincaillerie pour les fenêtres à battants, contre tous bris dans les conditions normales d'usage pour une durée de dix (10) ans. Pour les fenêtres coulissantes et guillotines, la couverture de la garantie est d'une durée de cinq (5) ans. Cette garantie ne s'applique pas à l'oxydation, à la décoloration, au poli ni au fini de la quincaillerie.

MOUSTIQUAIRES

Panorama garantie d'une durée d'un (1) an sur les moustiquaires à l'exclusion des défauts résultant de l'usure normale ou d'un abus.

MAIN-D'ŒUVRE

Pour une durée d'un (1) an, débutant à la date de livraison, *Panorama* assumera les frais de main-d'œuvre pour réparer ou remplacer les pièces défectueuses. Pendant les années suivantes, *Panorama* fournira sans frais les pièces de remplacement et couvrira les frais de transport F.A.B. notre usine. Les coûts d'installation deviendront ainsi la responsabilité du client. Cette garantie ne s'applique pas aux dommages résultant d'une mauvaise installation, d'un emploi abusif, d'un défaut d'entretien, d'un accident, d'un feu, d'affaissement du sol sous le bâtiment, d'un vice de construction du bâtiment ou tout autre cause de force majeure échappant de notre contrôle. Les pièces acheter seul ne sont pas couvert par la garantie de main d'œuvre.

CONDITIONS

Panorama limitent la couverture de tout dommage causé par un produit défectueux au maximum de la valeur de ce produit. Tout dommage excédant la valeur du produit en question n'est pas couvert sur cette garantie.

Si le lieu d'un service est situé à plus de 50 km du distributeur *Panorama* le plus proche, des frais de déplacement seront facturés. Nous ne sommes pas responsables de faire l'acquisition, le montage ou le démontage d'un échafaudage.

RÉCLAMATION

Toute réclamation devra être adressée à votre distributeur pour fin de vérification et de traitement de votre dossier et devra être accompagnée de la facture d'achat original dans les 30 jours après l'apparition de la défectuosité. *Panorama* remplacera les pièces jugées défectueuses par des produits d'origine ou l'équivalent. *Panorama* se réserve le droit d'apporter en tout temps des modifications et des améliorations à la conception de ses produits, sans pour autant s'engager à incorporer ces modifications ou améliorations aux produits déjà fabriqués.